

Rentrée le **Lundi 16 septembre 2024**

Pas d'activités pendant les vacances scolaires ni les jours fériés.

Les inscriptions sont prises sur place aux heures de cours à partir du 16 septembre.

NOM : M., Mme..... Prénom : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TEL (portable) : .....(Pour Information si annulation de cours)

COURRIEL : .....@..... (Pour information des événements d'Espace 85)

ANNÉE DE NAISSANCE : .....(demandée par la ville de Nancy)

**Choix des Activités** (cocher les séances que vous choisissez)

Code	Activité	Animateur	Jour	Heure	Choix
QG1	Qi Gong	Nathalie. BERGER	Lundi	9h15	
QG2		Nathalie. BERGER	Lundi	10h30	
QG3		Claudine BERTRAND	Mardi	19h15	
SU1	Sundo	Nicolas TACCHI	Mercredi	9h15	
GD1	Gym Dos	Alice GAUDARD	Mardi	9h00	
GD2			Mardi	10h15	
PY1	Pilates-Yoga	Florentina PARISSE	Jeudi	9h00	
PY2			Jeudi	10h15	
RM1	Renfort Muscul.	Florentina PARISSE	Mercredi	10h30	
RE1	Renfort & Equil.	Nathalie COLLOT	Vendredi	9h00	
RL1	Relaxation	Nathalie COLLOT	Vendredi	10h15	
PI1	Pilate	Florentina PARISSE	Mercredi	19h00	
PI2			Jeudi	18h00	
YO1	Yoga	Florentina PARISSE	Jeudi	19h15	
GYC	Gym avec chaise	Florentina PARISSE	Mardi	15h00	
TJ1	Tarot - Jeux		Lu & Jeud	14à18h	

Nombre de séances choisies par semaine :

**Tarifs**

Cotisation forfaitaire annuelle			
Nb séances	Cotisation	Si rem 10%	Si rem 20%
1	189 € (3x63€)	171 € (3x57€)	153 € (3x51€)
2	279 € (3x93€)	252 € (3x84€)	225 € (3x75€)
3 et plus	333 € (3x111)	300 € (3x100€)	264 € (3x88€)
<b>Carte 10 séances 100€</b>			
<b>Tarot – Jeux : 18 € - Gratuit si activité physique souscrite</b>			

Remise 10% couple (sur la cotisation seule)

Remise 20% faible revenu (sur la cotisation seule)

(Les remises ne s'appliquent pas sur l'Adhésion.)

Cotisation : Forfait annuel ..... >

Adhésion annuelle (Assurance) ..... >

+

15 €

=

Total à régler

Je règle la TOTALITÉ avec 3 chèques IMPERATIVEMENT, à l'ordre d'ESPACE 85 :

- 1<sup>er</sup> chèque - Daté du jour de l'inscription - Adhésion de 15€ + 1/3 de la cotisation (Encaissement après le 15 septembre).
- 2<sup>ème</sup> chèque - Daté du 5 Janvier - 1/3 de la cotisation. (Encaissement le 10 janvier).
- 3<sup>ème</sup> chèque - Daté du 5 Avril - 1/3 de la cotisation. (Encaissement le 10 avril).

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription mentionnées au verso, je les accepte et j'atteste que ma condition physique me permet de pratiquer les activités souscrites.

Date : .....

Signature (précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

## Conditions générales d'inscription 2024-2025

Les activités fonctionnent uniquement de **mi-septembre à 1ère semaine de Juillet, hors vacances scolaires et jours fériés.**

Les séances d'activité physique, animées par des professionnels, ont une durée de 1 heure.

### **Article 3 des statuts : NEUTRALITE**

L'association est laïque, c'est à dire respectueuse des convictions personnelles.

Elle s'interdit toute attache avec un parti ou une confession.

Tous signes d'appartenance à un parti, une mouvance, une religion sont proscrits dans les lieux d'activités et peuvent être cause de radiation.

### **Adhésion :**

Le suivi d'une ou plusieurs activités est conditionné par le paiement d'une **adhésion à l'association** pour la période allant du 1er septembre au 31 août, son **montant est de 15€** quelque soit la date d'entrée.

### **Cotisation :**

- **Le forfait est annuel** : son montant est fonction du nombre de séances hebdomadaires souscrites.

L'engagement est forfaitaire et ne peut donner lieu à remboursement pour convenance personnelle. **Seuls les cas de force majeure** : certificat médical, déménagement, carence d'un animateur non remplacé ou arrêt des activités par décision administrative peuvent faire l'objet d'un remboursement partiel après décision du Conseil d'Administration. Tout trimestre commencé reste dû.

Pour toute arrivée en cours de saison, le tarif est calculé au prorata (se renseigner), tout trimestre commencé étant dû.

### **Paiement :**

- **La totalité de l'Adhésion et de la cotisation annuelle** doit être **réglée à l'inscription avec 3 chèques** (datés du jour de l'inscription, du 5 janvier et du 5 avril, le 1<sup>er</sup> incluant l'adhésion).

Le 1<sup>er</sup> chèque peut être encaissé rapidement. Les deux autres sont encaissés respectivement les 10 janvier et 10 avril.

**Le règlement en 3 fois est une facilité de paiement accordée et non pas une possibilité de paiement partiel.**

- Les chèques vacances ANCV sont acceptés à l'exclusion de tous autres et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

### **Réductions :** (ne s'appliquent pas au montant de l'adhésion)

- **20%** sur le forfait activités uniquement pour les **faibles revenus** (*chômeur, RSA, étudiant – Joindre le justificatif*).

- **10%** sur les forfaits activités uniquement pour chacun des **membres du couple**. Chaque membre doit s'acquitter du montant de l'adhésion à l'association.

### **Certificat médical**

La présentation d'un certificat médical **n'est pas** obligatoire pour nos activités. L'adhérent est seul juge de sa capacité à pratiquer les activités souscrites. La responsabilité de l'association n'est pas engagée.

### **Covid 19 :**

- Espace 85 se conforme aux réglementations sanitaires en vigueur.

### **Chaussures :**

- **Vous devez changer de chaussures** avec des chaussures propres pour la séance. Ceci pour ne pas souiller le sol et les tapis éventuellement utilisés.